

**Assemblée générale**

Distr. générale
5 mai 2016
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session

Point 160 de l'ordre du jour

**Financement de la Mission multidimensionnelle
intégrée des Nations Unies pour la stabilisation
au Mali****Mission multidimensionnelle intégrée
des Nations Unies pour la stabilisation au Mali :
rapport sur l'exécution du budget de l'exercice
allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 et projet
de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016
au 30 juin 2017****Rapport du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires**

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit initial ouvert pour 2014/15	830 701 700
Engagements autorisés pour 2014/15	80 336 300
Dépenses de 2014/15	905 475 000
Solde inutilisé de 2014/15	5 563 000
Crédit ouvert pour 2015/16	923 305 800
Montant estimatif des dépenses de 2015/16 ^a	923 289 800
Montant estimatif du solde inutilisé de 2015/16	16 000
Projet de budget du Secrétaire général pour 2016/17	945 511 200
Recommandation du Comité consultatif pour 2016/17	944 899 500

^a Résolution 68/259 B de l'Assemblée générale.

^b Résolution 69/289 A de l'Assemblée générale.

^c Montant estimatif au 31 janvier 2016.



I. Introduction

1. On trouvera dans le présent rapport, aux paragraphes 38 et 41, des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires qui aboutiraient à réduire de 611 700 dollars l'enveloppe proposée dans le projet de budget de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017. On trouvera également, dans les paragraphes ci-après, les recommandations et observations que le Comité a jugé utile de faire sur certaines questions.

2. Aux fins de son examen du rapport du Secrétaire général sur le financement de la MINUSMA pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 (A/70/735/Rev.1), le Comité consultatif a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 3 mai 2016. La liste des documents que le Comité consultatif a examinés et de ceux dont il s'est servi pour examiner le financement de la MINUSMA est donnée à la fin du présent rapport. Les observations et recommandations détaillées du Comité consultatif sur les conclusions du Comité des commissaires aux comptes relatives aux missions de maintien de la paix de l'ONU pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 et sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général figurent dans les rapports correspondants (A/70/803 et A/70/742).

II. Exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015

3. Dans sa résolution 68/259 B, l'Assemblée générale a ouvert, au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015, un crédit d'un montant brut de 830 701 700 dollars (montant net : 820 763 000 dollars) destiné à financer le fonctionnement de la Mission. Le montant total en a été mis en recouvrement auprès des États Membres. Ultérieurement, dans une note relative aux modalités de financement de la MINUSMA pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 (A/69/828), le Secrétaire général a demandé l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 80 336 300 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour permettre à celle-ci de se défendre contre les engins explosifs improvisés, notamment en dispensant une formation au personnel militaire et de police de la MINUSMA, en améliorant les moyens de protection de la force et en renforçant les capacités des forces maliennes de défense et de sécurité. Dans ce contexte, le Comité consultatif a recommandé à l'Assemblée d'autoriser le Secrétaire général à prendre des engagements à hauteur de 80 336 300 dollars au maximum pour financer le fonctionnement de la Mission du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015, en sus du crédit déjà ouvert pour ce même exercice. Le Comité a également recommandé que ces engagements soient autorisés sans nouvelle ouverture de crédit ou mise en recouvrement, pour répondre aux besoins de la MINUSMA pendant l'exercice 2014/15 (A/69/889, par. 10). Par sa résolution 69/289 A, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses supplémentaires jusqu'à concurrence du montant demandé sans les mettre en recouvrement auprès des États Membres. Compte tenu de ce qui précède, le montant brut total des ressources

approuvées aux fins du fonctionnement de la MINUSMA pour l'exercice 2014/15 s'établissant à 911 038 000 dollars (montant net : 901 099 300 dollars).

4. Les dépenses totales de l'exercice se sont élevées à un montant brut de 905 475 000 dollars (montant net : 895 339 300 dollars), soit un solde inutilisé d'un montant brut de 5 563 000 dollars (montant net : 5 760 000 dollars), ce qui correspond à un taux d'exécution du budget de 99,4 %, contre un taux d'exécution de 98,4 % pour le budget de 2013/14. Une analyse détaillée des écarts figure à la section IV du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la MINUSMA pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 (A/70/592).

5. Les principales raisons qui permettent de rendre compte des écarts constatés dans les trois principales catégories de dépenses sont les suivantes :

a) La sous-utilisation des crédits au titre des personnels militaires et de police (20 129 900 dollars, soit 6 %) s'explique principalement par des taux de vacance effectifs moyens qui ont été supérieurs aux prévisions. Elle a été en partie contrebalancée par des dépassements de crédits imputables au paiement de pénalités d'hébergement sous tente suite au retard pris par la construction des camps en dur; à des frais de voyage supérieurs aux prévisions; à des demandes d'indemnisation pour cause de décès ou d'invalidité de membres des contingents supérieures aux prévisions; et à des frais de transport et de déploiement de matériel appartenant aux contingents qui n'avaient pas été inscrits au budget (A/70/592, par. 53 à 57);

b) Le dépassement des crédits au titre du personnel civil (3 226 200 dollars, soit 2,7%) s'explique principalement par des dépenses communes de personnel plus élevées que prévu; des dépenses supplémentaires dues à un taux moyen effectif de vacance de postes moins élevé que prévu pour le personnel recruté sur le plan national; et des dépenses au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) supérieures aux prévisions. Il est en partie contrebalancé par un taux moyen effectif de vacance des postes de Volontaire des Nations Unies plus élevé que prévu; des dépenses au titre de la prime de danger moins élevées que prévu, le nombre des membres du personnel déployés dans des régions ouvrant droit à son versement ayant été inférieur aux prévisions en raison de la détérioration des conditions de sécurité; et un taux effectif de vacance de postes plus élevé que prévu pour le personnel fourni par des gouvernements (A/70/592, par. 58 à 62);

c) Le dépassement des crédits au titre des dépenses opérationnelles s'explique par des dépenses supplémentaires à toutes les rubriques du budget, sauf les transports aériens et les communications (A/70/592, par. 63 à 73).

6. Au sujet du montant supplémentaire de 80 336 300 dollars autorisé par l'Assemblée générale, le Comité consultatif s'est enquis des progrès accomplis dans les domaines spécifiques pour lesquels il avait été demandé (A/69/828, par. 5 et 6). Il s'est plus particulièrement enquis de l'état d'avancement du programme de lutte contre les engins explosifs improvisés qui devait être exécuté par contrat avec le Service de la lutte antimines de l'ONU et qui avait fait l'objet d'une demande de crédits supplémentaires de 10 036 300 dollars. Le Comité a appris que la livraison du matériel de pointe contre les engins explosifs improvisés prenait au moins six mois à compter de la date d'achat. Parmi le matériel qui devait être déployé dans le cadre du contrat avec le Service de la lutte antimines, étaient déjà en cours d'utilisation par la Mission plusieurs ambulances blindées qui faisaient partie de la

force d'intervention rapide en cours de déploiement à Mopti, Gao et Kidal, et un système d'alerte au sol à Kidal.

7. Le Comité consultatif a également appris qu'en plus des mesures susmentionnées, la MINUSMA avait pris des dispositions pour protéger son personnel et ses biens, parmi lesquelles : la mise en place d'un système de capteurs à Kidal; le déploiement de drones de surveillance aérienne; la mise en place d'un réseau sécurisé pour le Groupe de centralisation du renseignement; des escortes militaires pour les convois de transport logistique; et le déploiement d'une équipe stratégique aéroportée chargée de l'évacuation sanitaire des malades et des blessés (voir les paragraphes 36 à 38 ci-après).

8. Le Comité consultatif accueille avec satisfaction les mesures adoptées par la MINUSMA pour renforcer la sécurité de son personnel et de ses locaux et compte qu'elle fera preuve d'un esprit d'économie dans l'emploi des ressources déployées à cette fin. Le Comité souhaite recevoir, dans le contexte du prochain rapport sur l'exécution du budget, des informations actualisées sur l'utilisation du matériel et des systèmes de sécurité dont la MINUSMA fait l'essai.

9. Le Comité consultatif s'est également enquis de l'état d'avancement des travaux de construction de camps supplémentaires et de renforcement des camps existants dans le nord du Mali, pour lesquels un montant supplémentaire de 70 300 000 dollars a été demandé, et note que, selon les compléments d'information qui lui ont été communiqués, au moins un projet de construction a été annulé. Le Comité a été informé que la MINUSMA a lancé un programme pluriannuel de travaux pour se doter de l'infrastructure qui lui est nécessaire au Mali, et que l'exécution de ce programme a été retardée en raison des conditions de sécurité dans le nord du pays. Il a également été informé que la hausse des prix des bâtiments préfabriqués avait affecté les projets d'achat de ces bâtiments et, par contre-coup, l'exécution du programme de travaux dans son ensemble. En ce qui concerne le projet annulé, le Comité consultatif a appris qu'il s'était révélé impossible à exécuter en raison de l'absence d'eau sur le site du chantier et aux alentours. On trouvera à l'annexe I du présent rapport l'état d'avancement des projets de construction entrepris par la MINUSMA tel qu'il a été communiqué au Comité. **Le Comité consultatif considère que la planification des projets de construction devrait s'appuyer sur des informations fiables concernant les facteurs pertinents, y compris les tendances des marchés et les sites des chantiers. Le Comité compte qu'à l'avenir, la section du génie et les autres sections compétentes de la MINUSMA apporteront une contribution plus efficace à la planification des projets de construction de la Mission.** Dans son rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général, le Comité consultatif a souligné la nécessité d'un renforcement du contrôle et du suivi des projets de construction des missions de maintien de la paix, notamment par les bureaux compétents du Département de l'appui aux missions au Siège et de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (A/70/742, par. 157).

10. Le Comité consultatif considère également que le Secrétaire général aurait dû, dans son rapport sur l'exécution du budget de la MINUSMA pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015, présenter de façon plus détaillée l'emploi qui avait été fait des dépenses supplémentaires que l'Assemblée générale l'avait autorisé à engager à hauteur de 80 336 300 dollars par sa résolution 69/289 A, et ceci à la fois pour rendre compte de façon transparente

des activités qui avaient été menées et des ressources qui avaient été employées, et en raison du retard pris dans l'exécution de projets de construction spécifiques.

11. On trouvera à la section IV ci-après, relative au projet de budget de la MINUSMA pour l'exercice allant du 30 juin 2016 au 1^{er} juillet 2017 (A/70/735/Rev.1), les observations du Comité consultatif concernant les renseignements présentés dans le rapport sur l'exécution du budget au titre de divers objets de dépense.

III. Situation financière et information sur l'exécution du budget

12. Le Comité consultatif a été informé qu'au 22 mars 2016, un montant total de 2 509 116 000 dollars avait été mis en recouvrement auprès des États Membres pour le fonctionnement de la MINUSMA depuis sa création. À la même date, les contributions reçues se montaient à 2 371 542 000 dollars, laissant un montant de 137 574 000 dollars encore à recouvrer. Au 21 mars 2016, la Mission disposait d'un solde inutilisé de 478 837 400 dollars. Après soustraction d'une réserve opérationnelle de trois mois de 167 402 100 dollars, il restait un solde de trésorerie de 311 435 300 dollars.

13. Le Comité a été informé qu'au 31 décembre 2015 : a) un montant total de 29 693 000 dollars était dû aux pays fournisseurs de contingents (compte tenu des paiements faits au 31 décembre 2015) et qu'un montant de 42 099 800 dollars avait été versé à ce titre le 16 mars 2016 pour la période allant du 1^{er} novembre 2015 au 31 janvier 2016; et b) qu'un montant de 90 448 700 dollars était dû au titre du matériel des contingents (compte tenu des paiements effectués jusqu'au 30 septembre 2015) et qu'un montant de 36 468 900 dollars avait été versé le 18 mars 2016 pour honorer des créances certifiées jusqu'au 31 décembre 2015.

14. S'agissant des indemnisations pour cause de décès ou d'invalidité, le Comité consultatif a été informé qu'au 16 mars 2016, un montant total de 2 950 900 dollars avait été versé pour honorer 37 créances depuis le début de la Mission. Huit demandes d'indemnisation étaient en souffrance. Le Comité consultatif espère que ces demandes seront rapidement réglées.

15. Le Comité consultatif a été informé qu'au 29 février 2016, les ressources humaines de la MINUSMA étaient les suivantes :

	<i>Effectif autorisé^a</i>	<i>Effectif déployé</i>	<i>Taux de vacance (pourcentage)</i>
Observateurs militaires	40	39	2,5
Contingents	11 200	10 645	5
Police des Nations Unies	320	257	19,7
Unités de police constituées	1 120	840	25
Postes			
Personnel recruté sur le plan international	738	631	14,5
Personnel recruté sur le plan national	801	713	11,0

	<i>Effectif autorisé^a</i>	<i>Effectif déployé</i>	<i>Taux de vacance (pourcentage)</i>
Personnel temporaire			
Personnel recruté sur le plan international	2	1	50
Personnel recruté sur le plan national	—	—	—
Volontaires des Nations Unies	172	142	17,4
Personnel fourni par les gouvernements	10	6	40

^a Effectif maximum autorisé pendant la période considérée.

16. Le Comité consultatif a été informé du montant actuel des dépenses et de leur niveau projeté pour la période allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016, avec les raisons des variations. Pour la période se terminant le 29 février 2016, les dépenses brutes se sont montées à 676 941 700 dollars (montant net : 669 124 100 dollars) à imputer sur un crédit ouvert brut de 923 305 800 dollars (montant net : 912 309 000) dollars. À la fin de l'exercice financier actuel, la Mission prévoit que les dépenses totales atteindront 923 289 800 dollars, ce qui laisserait un solde inutilisé de 16 000 dollars.

IV. Projet de budget pour la période allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017

A. Mandat et résultats attendus

17. Le mandat de la MINUSMA a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2100 (2013). La prorogation la plus récente du mandat a été autorisée par le Conseil dans sa résolution de 2227 (2015) menée du 29 juin 2015, par laquelle le Conseil a prorogé le mandat, jusqu'au 30 juin 2016. La Mission a pour tâche d'aider à réaliser l'objectif d'une paix et d'une stabilité durables au Mali.

18. Les hypothèses budgétaires et activités d'appui, pendant la période couverte par le budget, est décrite dans le rapport du Secrétaire général (voir A/70/735/Rev.1 par. 6 à 32). Le Comité consultatif a été informé que les attaques lancées contre des camps de la MINUSMA avaient fait des morts et entraînés des destructions de locaux et de matériel et que, de ce fait, la création d'une infrastructure de sécurité restait un impératif prioritaire de la Mission. À ce sujet, le Comité consultatif a été informé, à sa demande, que tous les convois logistiques à destination des camps de la MINUSMA dans le nord du Mali étaient escortés par les unités militaires de la Mission et qu'en 2016/17, la MINUSMA prévoyait de déployer un bataillon d'escorte des convois pour améliorer la sécurité dans la région. **Le Comité consultatif reste profondément préoccupé par ces pertes de vies humaines. Il prend note des mesures prises pour améliorer la sécurité, et soutient le Secrétaire général dans ce qu'il fait constamment pour assurer la sécurité et la sûreté du personnel de la Mission.**

B. Ressources nécessaires

19. Le projet de budget de la MINUSMA pour la période allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 se monte à 945 511 200 dollars (montant brut), soit un montant net de 933 175 200 dollars, ce qui représente une augmentation de 22 205 400 dollars, soit 2,4 % en montant brut par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice 2015/16. Les ressources financières demandées sont analysées à la section II du rapport du Secrétaire général sur le budget de la Mission (A/70/735/Rev.1). Le projet de budget prévoit le déploiement de 40 observateurs militaires, de 11 200 militaires des contingents, 320 membres de la Police des Nations Unies, de 1 120 membres des unités de police constituées, de 729 membres du personnel recruté sur le plan international et 814 sur le plan national, dont 144 administrateurs et 2 agents dont les emplois seront financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire, ainsi que de 182 Volontaires des Nations Unies et 16 membres du personnel fourni par des gouvernements (voir A/70/735/Rev.1, sommaire).

20. Les sections II et III du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget donnent des informations détaillées sur les ressources financières demandées et une analyse des variations. L'augmentation des ressources demandées, pour la Mission, s'explique par des augmentations nettes des effectifs militaires et de police et du personnel civil, mais elle est en partie compensée par une diminution nette des dépenses opérationnelles.

1. Militaires et personnels de police

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif autorisé 2015/16^a</i>	<i>Effectif proposé 2016/17</i>	<i>Variation</i>
Observateurs militaires	40	40	–
Contingents	11 200	11 200	–
Police des Nations Unies	320	320	–
Unités de police constituées	1 120	1 120	–

^a Effectif maximum autorisé pendant la période considérée.

21. Les prévisions de dépenses pour le personnel militaire et le personnel de police pour la période allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 se montent à 380 249 800 dollars, en augmentation de 44 999 900 dollars, soit 13,4 %, par rapport aux crédits ouverts pour la période 2015/16. Le Secrétaire général indique que cette augmentation des prévisions de dépenses s'explique surtout par le déploiement d'observateurs militaires en application de la résolution 2227 (2015) du Conseil de sécurité, du 29 juin 2015¹, par la diminution du coefficient « délais de déploiement » par rapport à la période 2015/16 conjugué à une augmentation du taux unique de remboursement, par le déploiement d'un matériel supplémentaire important, par le soutien autonome des anciens contingents de l'ex-Mission africaine de soutien international au Mali, et par le déploiement d'une unité de police constituée, pour lequel aucun crédit n'avait été demandé au cours de la période 2015/16. L'augmentation des prévisions de dépenses est partiellement

¹ Dans le budget de la période 2015/16, aucun crédit n'avait été ouvert pour les 40 observateurs militaires dont le déploiement avait été autorisé par le Conseil de sécurité.

compensée par la diminution des crédits demandés pour la Police des Nations Unies du fait de l'augmentation du coefficient délais de déploiement par rapport à la période 2015/16 (voir/70/735/Rev1. par. 116 à 119). L'information relative aux ajustements dus à l'absence ou au non-fonctionnement du matériel des contingents est regroupée dans le rapport général du Comité consultatif (A/70/742).

22. Le Secrétaire général a en outre indiqué que les prévisions de dépenses, pour les différentes catégories de personnel militaire, ont été établies à l'aide des taux de vacance spécifiques qui sont donnés dans le tableau ci-dessous (A/70/735/Rev.1, par. 103).

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux retenu dans le budget 2015/16</i>	<i>Taux proposé pour le budget 2016/17</i>
Militaires et personnel de police		
Observateurs militaires	—	5,0
Contingents	10,0	7,0
Police des Nations Unies	25,0	30,0
Unité de police constituées	10,0	15,0

23. Le Comité consultatif recommande d'approuver les crédits demandés pour le personnel militaire et de police.

2. Personnel civil

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif autorisé 2015/16^a</i>	<i>Effectif proposé 2016/17</i>	<i>Variation</i>
Personnel recruté sur le plan international	738	727	(11)
Personnel recruté sur le plan national ^b	801	814	13
Volontaires des Nations Unies	172	182	10
Personnel temporaire ^c	2	2	—
Personnel fourni par les gouvernements	10	16	6
Total	1 723	1 741	18

^a Effectif maximum autorisé.

^b Administrateurs et agent des services généraux recrutés sur le plan national.

^c Financés par les crédits de personnel temporaire.

24. Pour la période allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017, les prévisions de dépenses au titre du personnel civil se montent à 142 288 600 dollars, soit une augmentation de 5 272 800 dollars ou encore 3,8 % par rapport aux crédits de la période 2015/16. Cette augmentation s'explique en partie par un taux de vacance moins élevé utilisé dans le calcul des frais de personnel international et national, et la création proposée de 10 positions supplémentaires de Volontaires des Nations Unies et de 6 positions supplémentaires de personnel fourni par les gouvernements. Les prévisions de dépenses pour les différentes catégories de personnel civil sont

établies sur la base des taux spécifiques de vacance indiqués dans le tableau ci-après (voir A/70/735/Rev.1, par. 103 et 120 à 123).

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux de vacance autorisé 2015/16^a</i>	<i>Taux de vacance proposé 2016/17</i>
Personnel recruté sur le plan international	20,0	15,0
Personnel recruté sur le plan national		
Administrateurs	30,0	15,0
Agents des services généraux	35,0	10,0
Volontaires des Nations Unies	20,0	25,0
Postes temporaires ^a		
Personnel recruté sur le plan international	25,0	25,0
Personnel recruté sur le plan national	—	—
Personnel fourni par des gouvernements	30,0	30,0

^a Positions financées par des crédits de personnel temporaire.

25. On trouvera dans le projet de budget une description détaillée des changements qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs pour chacune des composantes de la Mission (voir A/70/735/Rev.1, chapitre I.E). On trouvera de même un résumé des changements qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs à l'annexe II du présent rapport. Le Secrétaire général propose la création de 57 postes et positions (1 P-4, 1 P-3, 6 SM, 13 AN, 24 GN et 12 VNU), ainsi que 6 positions de personnel fourni par des gouvernements. Il propose aussi la suppression de 45 postes et positions (7 P-3, 12 SM, 1 AN et 23 GN, et 2 VNU) et le reclassement d'un poste, le redéploiement de 39 postes et positions et la réaffectation de 34 postes. Le Secrétaire général propose aussi le transfert, au total, de 42 postes et positions établies à l'appui de la MINUSMA mais basés à l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, au Centre régional de services d'Entebbe, étant entendu que ces postes et positions seraient supprimés à la MINUSMA puis créés à nouveau au Centre régional de services (voir A/70/735/Rev.1, par. 29).

26. À sa demande, le Comité consultatif a été informé que sur les 42 postes et positions (6 P-3, 1 AN, 21 GN et 2 VNU) qui seraient supprimés à la MINUSMA et transférés au Centre régional de services d'Entebbe, 35 seraient créés à nouveau et 7 seraient supprimés (voir A/70/742/Add.17, par. 56).

Postes vacants depuis deux ans ou plus

27. À sa demande, le Comité consultatif a pris connaissance d'un tableau indiquant que 10 postes étaient vacants depuis plus de deux ans; l'un d'eux serait réaffecté, le recrutement est achevé pour deux autres postes, et, pour les autres, il a seulement commencé. **Le Comité consultatif rappelle la résolution 69/307 de l'Assemblée générale, où elle entérine la recommandation du Comité tendant à ce que les postes vacants depuis plus de deux ans soient réexaminés et que, dans les propositions budgétaires ultérieures, leur maintien ou leur suppression soit**

proposé (voir également la résolution 66/264 de l'Assemblée générale). Le Comité consultatif regrette que le Secrétaire général ne se conforme pas aux dispositions en question de la résolution de l'Assemblée et le Comité s'attend à ce que les postes vacants soient ou bien rapidement pourvus ou bien, s'ils restent vacants, qu'ils soient supprimés ou conservés dans le budget suivant.

Division de l'information et de la communication

28. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que la communication, en particulier avec les communautés locales, figure parmi les priorités du concept opérationnel de la Mission. À cet égard, le Secrétaire général propose de créer un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national (technicien spécialiste de la radiodiffusion) afin de permettre à la station de radio de la Mission de diffuser des informations 24 heures sur 24, sept jours sur sept (voir A/70/735/Rev.1, par. 47). Le Comité consultatif a demandé pourquoi la diffusion requise ne pouvait pas être réalisée au moyen des capacités existantes. Il a été informé que la station de radio disposait de deux techniciens qui travaillaient en équipe et qu'en raison de l'affectation de l'un des techniciens à des tâches spécifiques, telles qu'assurer la couverture dans les régions et mener des activités de sensibilisation, ou de son absence en congé, la station de radio ne fonctionnait souvent qu'avec un seul technicien en studio. Cette situation limitait également sa capacité de produire des programmes régionaux essentiels pour assurer une communication efficace avec les populations dans les régions du nord du pays. Par conséquent, pour garantir une capacité suffisante, la création d'un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national (technicien spécialiste de la radiodiffusion) avait été demandée.

Division des droits de l'homme

29. Dans son rapport, le Secrétaire général propose de renforcer la Division des droits de l'homme au moyen de la réaffectation d'un poste P-2 et de la création d'un poste d'administrateur recruté sur le plan national et de deux postes de Volontaire des Nations Unies. À cet égard, il indique que la Division a notamment pour fonctions d'appuyer les efforts déployés par la Mission pour surveiller et signaler les violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme, y compris les violations et sévices commis sur la personne d'enfants et les violences sexuelles commises en période de conflit armé à travers le Mali (A/70/735/Rev.1 par. 74 et 75). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'Équipe de surveillance et de communication de l'information à la Division des droits de l'homme avait entrepris de surveiller et de signaler les violations des droits de l'homme sur le terrain, notamment à l'encontre des enfants et les violences sexuelles liées aux conflits afin de garantir l'utilisation d'une méthodologie uniforme de collecte d'informations précises sur tous les cas de ce type, rationalisant ainsi le processus, ce qui permettrait d'améliorer la gestion de l'information.

30. Le Comité consultatif recommande d'approuver les effectifs demandés par le Secrétaire général.

3. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

<i>Montant alloué 2015/16</i>	<i>Montant demandé pour 2016/17</i>	<i>Variation</i>
451 040 100	422 972 800	(28 067 300)

31. Le Secrétaire général demande un montant de 422 972 800 dollars au titre des dépenses opérationnelles pour la période allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017, soit une diminution de 28 067 300 dollars (6,2 %) par rapport au montant alloué pour 2015/16. La baisse globale des dépenses opérationnelles s'explique par les diminutions proposées au titre de tous les objets de dépenses à l'exception des transports aériens et des communications.

Transports aériens

32. Le montant des dépenses prévues au titre des transports aériens s'élève à 165 830 200 dollars, soit une augmentation de 16 078 400 dollars (10,7 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2015/16. Cette augmentation s'explique principalement par l'augmentation des ressources nécessaires au titre des systèmes aériens sans pilote (système de drones) ainsi que par l'augmentation des coûts garantis de la flotte et du coût des heures de vol pour ce qui est des avions et des hélicoptères appartenant à la Mission (voir A/70/735/Rev.1, par. 128).

33. Le Comité consultatif a été informé, à sa demande, que le coût total des systèmes de drones pour l'exercice 2016/17 était de 30,5 millions de dollars, dont 24,4 millions de dollars pour ceux achetés dans le commerce, le reste correspondant au coût de ces systèmes déployés par les contingents. Le Comité a également été informé que six drones militaires et 21 engins sans pilote étaient déployés pour appuyer les opérations dans le nord du Mali, et que deux drones civils avec chacun un engin sans pilote longue portée, seraient déployés en juin 2016. Le Comité a également été informé que le déploiement de systèmes de drones avait pour but d'appuyer la Mission dans l'exécution de son mandat pour ce qui est de la protection du patrimoine et de l'environnement et de faire face aux besoins humanitaires.

34. En outre, le Comité consultatif a été informé que les clauses des contrats commerciaux relatives à l'utilisation des systèmes de drones différaient des termes des lettres d'accord relatives aux drones déployés par un contingent. Même si ces deux types de documents prévoient que les drones ne seront pas mis à la disposition de l'Organisation des Nations Unies 30 jours par an (jours d'indisponibilité), les cas où le nombre de « jours d'indisponibilité » dépasse les 30 jours ne seront pas traités de la même façon suivant le type d'accord. Les clauses des contrats commerciaux prévoient une réduction de 50 % des frais quotidiens dans de tels cas, alors que celles des lettres d'accord prévoient une réduction proportionnelle du montant des frais annuels.

35. Le Comité consultatif rappelle les observations du Comité des commissaires aux comptes concernant la sous-utilisation des drones dans les missions de maintien de la paix. En particulier, à la MINUSMA, le Comité des commissaires aux comptes a relevé un taux moyen d'utilisation de 8 % et de 48 % respectivement pour deux cas de drones miniatures loués. En ce qui concerne un autre drone tactique de courte

portée, loué par la MINUSMA, le Comité des commissaires aux comptes a relevé un taux moyen d'utilisation de 44 %. Il a estimé qu'il semblait possible d'optimiser le nombre de drones loués de manière à réduire les coûts sans compromettre les activités opérationnelles. **Le Comité consultatif partage l'avis du Comité des commissaires aux comptes, à savoir que la MINUSMA devrait réexaminer ses besoins en drones de manière à en optimiser le nombre et l'utilisation et déterminer s'il est ou non possible de réduire les coûts sans compromettre les activités opérationnelles (voir A/70/5 (Vol. II), par. 105 à 110). Il attend avec intérêt de recevoir des informations actualisées concernant les mesures prises par la MINUSMA dans le prochain projet de budget pour utiliser plus efficacement ses moyens aériens, notamment les drones.** Le Comité consultatif a également examiné de manière plus approfondie l'utilisation des drones dans son rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (A/70/742).

Communications

36. Le montant des dépenses prévues au titre des communications s'élève à 38 674 000 dollars, soit une augmentation de 21 726 500 dollars (128,2 %) par rapport au crédit ouvert pour 2015/16. Cette augmentation est essentiellement imputable à l'augmentation des dépenses prévues pour le projet pilote de services de sécurité clefs en main au camp de Kidal, le système de surveillance à Gao et le remplacement de l'actuel Groupe de centralisation du renseignement (voir A/70/735/Rev.1, par. 129).

37. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les prévisions de dépenses pour le système de sécurité au camp de Kidal s'élevaient à 9 322 858 dollars pour l'exercice 2016/17. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général donnera des informations sur la mise en place du projet pilote dans son prochain projet de budget pour la MINUSMA.** Il a fait d'autres observations sur l'application des recommandations du Groupe d'experts sur les technologies et l'innovation dans son rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général.

38. Le Comité consultatif a également été informé que le montant des ressources demandées pour le Groupe de centralisation du renseignement était de 1 584 323 dollars pour la première période de six mois et de 6 millions de dollars pour le reste de la période de six mois de 2016/17. **Le Comité consultatif note que les ressources demandées pour l'utilisation du Groupe de centralisation du renseignement sont considérablement plus élevées dans la deuxième moitié de l'exercice 2016/17 et espère que de nouvelles négociations déboucheront sur des conditions plus favorables pour l'Organisation. Il recommande donc de réduire de 5 %, soit 379 200 dollars, le montant total des ressources demandées pour le Groupe de centralisation du renseignement pour l'exercice 2016/17.**

Voyages

39. Le projet de budget prévoit un crédit de 4 979 000 dollars au titre des voyages, soit une diminution de 264 800 dollars (5 %), par rapport au montant alloué pour 2015/16. Le Secrétaire général indique que la diminution des ressources demandées est principalement imputable à l'utilisation accrue des systèmes de vidéoconférence,

qui entraîne une réduction des voyages non liés à la formation (voir A/70/735/Rev.1, par. 124).

40. Sur sa demande, le Comité Consultatif a obtenu des précisions sur les voyages prévus pour toutes les missions de maintien de la paix pour l'exercice 2016/17. Dans le cas de la MINUSMA, il note, par exemple, que les dépenses prévues pour les voyages non liés à la formation comprenaient celles devant permettre au personnel de se rendre à New York pour présenter le budget annuel de la MINUSMA au Comité consultatif, et celles devant permettre à un à trois membres du personnel de la MINUSMA d'assister à des conférences et à des ateliers ou de rencontrer les donateurs et d'autres partenaires. À cet égard, le Comité consultatif a demandé, sans les obtenir, des informations détaillées sur la budgétisation des frais de voyage en classe affaires ou en classe économique. Il a également été informé que toutes les missions de maintien de la paix avaient été averties que les voyages aux fins de l'apprentissage et du perfectionnement devaient s'effectuer en classe économique et que cela devrait englober un large éventail d'activités, notamment les ateliers en face-à-face, les séminaires annuels, les conférences et les ateliers techniques, comme prévu dans les instructions administratives et la circulaire du Secrétaire général y relatives (ST/AI/2013/3 et ST/SGB/2009/9).

41. Le Comité consultatif rappelle que, depuis 2011, l'Assemblée générale a approuvé un certain nombre de mesures visant à faire en sorte de mieux utiliser les ressources consacrées aux voyages en avion. Par conséquent, il souligne qu'il convient de veiller à ce qu'il soit tenu compte de la classe appropriée dans les prévisions de dépenses. À cet égard, il regrette que des informations détaillées concernant la classe réellement budgétisée pour les frais de voyage n'aient pas été communiquées en même temps que d'autres informations détaillées. En conséquence, le Comité consultatif recommande une réduction de 10 %, soit 132 500 dollars, des frais de voyages à l'extérieur de la Mission et de 100 000 dollars des frais de voyage des comités de recrutement d'experts du montant total des ressources prévues au titre des voyages pour la MINUSMA [voir les observations et recommandations formulées à ce sujet par le Comité consultatif dans son rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (voir A/70/742, par. 44)].

Consultants

42. Le montant des dépenses prévues au titre des consultants s'élève à 650 400 dollars, soit une baisse de 54 200 dollars (7,7 %) par rapport au crédit ouvert pour 2015/16. Sur le montant total des dépenses prévues au titre des consultants, celles demandées pour la formation de consultants s'élèvent à 281 000 dollars, soit une augmentation de 2 500 dollars (9,8%).

43. Sous réserve de la recommandation qu'il a formulée aux paragraphes 38 et 41 ci-dessus, le Comité consultatif recommande que les crédits demandés au titre des dépenses opérationnelles soient approuvés.

4. Questions diverses

Environnement

44. Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale, dans sa résolution 69/307, a prié le Secrétaire général de continuer de s'efforcer d'atténuer l'impact

environnemental global des missions de maintien de la paix, notamment en mettant en place des systèmes de gestion des déchets et de production d'énergie qui soient respectueux de l'environnement, dans le plein respect des règlements et des règles applicables, y compris les politiques et procédures des Nations Unies en matière de protection de l'environnement et de gestion des déchets. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que la MINUSMA a pris diverses mesures de protection de l'environnement : elle a notamment formé 2 220 membres du personnel à la gestion de l'environnement et passé un nouveau contrat concernant la gestion de ses déchets solides et biomédicaux, conformément aux politiques de l'ONU relatives à l'environnement et à la gestion des déchets. Il indique également que la Mission a demandé des ressources supplémentaires dans le projet de budget 2016/17 afin de pouvoir se conformer à ces politiques.

45. Le Comité consultatif note que, dans ses observations, le Comité des commissaires aux comptes a déclaré que, selon la politique de protection de l'environnement à l'intention des missions des Nations Unies – élaborée en consultation avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement pour fournir aux missions les normes minimales dont elles avaient besoin sur les questions d'environnement –, chaque mission doit notamment publier une directive relative à la gestion des déchets et établir un plan de gestion des déchets, qui doit être appliqué, enregistré et contrôlé pendant toutes les phases de la mission sous la responsabilité du chef de mission dans le cadre de son système global de gestion de l'environnement (voir A/70/5 (Vol. II), par. 218).

46. Le Comité consultatif estime que les mesures prises par la MINUSMA en matière de protection de l'environnement ne satisfont pas complètement aux exigences de la politique de protection de l'environnement à l'intention des missions des Nations Unies, mais ne doute pas que la Mission redoublera d'efforts pour réduire son empreinte écologique, conformément à la résolution 69/307 de l'Assemblée générale.

Services de détection des mines et de déminage

47. Les dépenses prévues au titre des services de détection des mines et de déminage pour l'exercice 2016/17 s'élèvent à 55 millions de dollars des États-Unis, ce qui, selon les renseignements complémentaires fournis, correspond à la somme attribuée pour l'exercice 2015/16. Selon le Secrétaire général, le programme de détection des mines de la MINUSMA visera également à renforcer les capacités des Forces de défense et de sécurité maliennes afin qu'elles puissent sécuriser leurs stocks d'armes et de munitions et protéger les civils grâce au repérage et à la neutralisation des restes explosifs de guerre dans le nord du pays, et à sensibiliser les communautés aux dangers qu'ils présentent (voir A/70/735/Rev.1, par. 111 et 112).

48. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, conformément à la résolution 2227 (2015) du Conseil de sécurité, le Service de la lutte antimines de l'ONU s'efforçait d'atténuer les risques liés aux engins explosifs, afin d'aider la MINUSMA et les autorités nationales et de protéger les civils. Le Comité a en outre appris que, par ses opérations, le Service aiderait la Mission à mettre en œuvre son concept et à remplir son mandat dans trois domaines d'action prioritaires :

a) La sécurité et la liberté de mouvement : dans ce domaine, il est notamment prévu de soutenir les capacités actuelles en matière de neutralisation, enlèvement et destruction des engins explosifs en assurant la fourniture d'une formation technique avant tout déploiement opérationnel et de garantir l'existence des capacités opérationnelles nécessaires en veillant à ce qu'un équipement adéquat soit utilisé et à ce qu'un encadrement technique soit dispensé;

b) Le soutien au secteur humanitaire et la protection des civils : il est notamment prévu d'améliorer la sensibilisation aux dangers des engins explosifs et des armes légères et de petit calibre, de fournir un soutien socioéconomique aux victimes du conflit et d'entreprendre des activités visant à réduire la violence armée;

c) L'appui aux autorités nationales en matière de gestion des risques liés aux engins explosifs : les activités prévues incluent l'appui au renforcement des capacités nationales en matière de gestion sûre des armes et des munitions, de neutralisation, enlèvement et destruction des engins explosifs, et de défense contre les engins explosifs improvisés.

49. Le Comité consultatif rappelle que les services de détection des mines et de déminage prévus pour l'exercice 2015/16 comprenaient beaucoup des activités mentionnées ci-dessus (voir A/69/839/Add.2, par. 49). **Le Comité consultatif attend avec intérêt de recevoir des informations à jour sur les résultats obtenus grâce à la prestation de services de détection des mines et de déminage à l'appui des activités de la MINUSMA dans le cadre de l'élaboration du prochain projet de budget.** Il a examiné plus en détail les activités de déminage menées dans les missions de maintien de la paix dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général.

V. Conclusion

50. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la MINUSMA pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 sont énoncées au paragraphe 74 du rapport sur l'exécution du budget (A/70/592). **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale :**

a) **De déduire du montant de l'autorité d'engagement de dépenses de 80 336 300 dollars, autorisé pour la période allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 aux termes de la résolution 69/289 de l'Assemblée générale du 19 juin 2015, un montant de 5 563 000 dollars pour le ramener à 74 773 300 dollars, moyennant quoi le montant total brut des crédits ouverts pour financer le fonctionnement de la Mission sur la période considérée s'élèvera à 905 475 000 dollars, ce qui correspond aux dépenses engagées par la Mission au cours de la même période;**

b) **D'ouvrir un crédit de 74 773 300 dollars représentant le montant de l'autorité d'engagement de dépenses réduit auquel il est fait référence au paragraphe a) ci-dessus aux fins du fonctionnement de la Mission pour la période allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 et mettre en recouvrement les quotes-parts correspondantes;**

c) **De porter au crédit des États Membres les autres recettes et ajustements de l'exercice clos le 30 juin 2015, soit 25 269 800 dollars.**

51. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la MINUSMA pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 sont énoncées au paragraphe 133 du projet de budget (voir A/70/735/Rev.1). **Compte tenu des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 38 et 41 du présent rapport, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'ouvrir un crédit d'un montant brut de 944 899 500 dollars aux fins du fonctionnement de la MINUSMA pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017, si le Conseil de sécurité décide de proroger son mandat.**

Documentation

- Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 (A/70/592)
- Rapport du Secrétaire général sur le budget de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 (A/70/735/Rev.1)
- Rapport financier et états financiers vérifiés pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 et rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies [A/70/5 (Vol. II)]
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (A/70/742)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 et le projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (A/69/839/Add.2)
- Résolutions 68/259 B et 69/289 A et B de l'Assemblée générale
- Résolution 2227 (2015) du Conseil de sécurité

Annexe I

**Programme de construction de la Mission multidimensionnelle
intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali
pour les exercices 2014/15, 2015/16 et 2016/17**

Description des biens et services	Responsabilité	Budget approuvé (dollars É.-U.)		Projet de budget (dollars É.-U.)		Total (dollars É.-U.)	Avancement des travaux (pourcentage)	Date d'achèvement
		2014/2015	2015/2016	2016/17				
Bamako								
Construction d'un nouveau quartier général à Bamako	Contrat commercial	1 192 258,35	4 300 000,00	—	5 492 260,35	27,0	30 septembre 2016	
Construction d'un camp militaire à l'aéroport de Bamako pour divers contingents – travaux de nivellement	Contrat commercial	487 618,49	—	600 000,00	1 087 619,49	70,0	31 août 2016	
Rénovation de l'hôtel L'Amitié et Elfarouk	Bamako	—	1 000 000,00	800 000,00	1 800 000,00	—	30 juin 2016	
Modernisation et aménagement de bâtiments préfabriqués	À l'échelle de la Mission	—	1 600 000,00	—	1 600 000,00	25,0	Travaux périodiques	
Goudronnage des aires de stationnement et des principales voies à l'intérieur du nouveau quartier général et du camp militaire à Bamako	Bamako	—	—	—	—	—	30 juin 2017	
Construction d'une structure spéciale pour l'aérodrome	Bamako	—	—	—	—	—	30 juin 2017	
Services de construction en cours	Bamako, Gao, Kidal, Tessalit et Tombouctou	—	—	—	—	—	31 mars 2017	
Gao								
Construction de camps dans le nord du Mali (travaux de nivellement)	Lettre d'attribution avec le Gouvernement français	15 330 000,00	—	—	15 330 000,00	100,0	31 décembre 2014	

Description des biens et services	Responsabilité	Budget approuvé (dollars É.-U.)		Projet de budget (dollars É.-U.)		Total (dollars É.-U.)	Avancement des travaux (pourcentage)	Date d'achèvement
		2014/2015	2015/2016	2016/17				
Construction de camps dans le nord du Mali (travaux transitoires)	Contrat commercial	21 900 000,00	–	–		21 900 001,00	100,0	28 février 2016
Construction d'une hélistation (Phase I)	Contrat commercial	–	4 000 000,00	–		4 000 000,00	–	s.o.
Élargissement de l'entretien de l'aérodrome dans le cadre de la lettre d'attribution avec la France	Lettre d'attribution	2 700 000,00	2 700 000,00	–		5 400 000,00	–	Entretien périodique
Construction de hangars et maintenance des aéronefs	Gao, Kidal, Tessalit et Tombouctou	–	1 250 000,00	–		1 250 000,00	50,0	31 décembre 2015
Remise en état de tous les revêtements de l'aérodrome	Gao	–	6 000 000,00	5 000 000,00		11 000 000,00	10,0	Phase de planification
Projet de construction dans des sites intégrés pour les activités de la Division de l'appui à la Mission	Gao	–	–	3 200 000,00		3 200 000,00	10,0	Phase de planification
Construction d'un grand camp (travaux de nivellement)	Lettre d'attribution	10 016 570,00	–	–		10 016 571,00	90,0	31 mars 2016
Construction d'une hélistation	Lettre d'attribution	3 455 283,00	–	–		3 455 284,00	90,0	31 mars 2016
Construction de camps dans le nord du Mali (travaux transitoires)	Lettre d'attribution	11 965 432,00	–	–		11 965 432,00	90,0	30 juin 2016
Projet de construction dans des sites intégrés pour les activités de la Division de l'appui à la Mission	Kidal	–	–	–		–	–	Phase de planification
Tessalit								
Construction d'un grand camp à Tessalit – travaux de nivellement	Lettre d'attribution	8 260 000,00	–	–		8 260 001,00	95,0	28 février 2016

<i>Description des biens et services</i>	<i>Responsabilité</i>	<i>Budget approuvé (dollars É.-U.)</i>		<i>Projet de budget (dollars É.-U.)</i>		<i>Total (dollars É.-U.)</i>	<i>Avancement des travaux (pourcentage)</i>	<i>Date d'achèvement</i>
		<i>2014/2015</i>	<i>2015/2016</i>	<i>2016/17</i>				
Construction d'une plateforme pour l'hélistation de Tessalit (phase I)	Lettre d'attribution	—	4 000 000,00	—	4 000 000,00	10,0	Phase de planification	
Tombouctou								
Construction d'un grand camp à Tombouctou (travaux de nivellement)	Contrat commercial	6 983 000,00	—	—	6 983 001,00	100,0	31 décembre 2014	
Construction de camps dans le nord du Mali (travaux transitoires)	Contrat commercial	11 800 000,00	—	—	11 800 000,00	100,0	28 février 2016	
Piste pour engins sans pilote (travaux de terrassement et de revêtement)	Contrat commercial	1 400 000,00	—	—	1 400 000,00	100,0	30 juin 2015	
Construction d'une hélistation (Phase I à III) et travaux transitoires	Contrat commercial	8 200 000,00	—	—	8 200 000,00	100,0	31 décembre 2015	
Projet de construction dans des sites intégrés pour les activités de la Division de l'appui à la Mission	Tombouctou	—	—	—	—	—	Phase de planification	
Menaka								
Défense des périmètres et construction de fosses septiques	Contrat commercial	2 800 000,00	—	—	2 800 000,00	100,0	31 août 2015	
Remise en état de la piste d'atterrissage		—	—	1 000 000,00	—	—		
Travaux auxiliaires dans un petit camp à Menaka	Menaka	—	—	1 000 000,00	1 000 000,00	—	Demandés	

Description des biens et services	Responsabilité	Budget approuvé (dollars É.-U.)		Projet de budget (dollars É.-U.)		Total (dollars É.-U.)	Avancement des travaux (pourcentage)	Date d'achèvement
		2014/2015	2015/2016	2016/17				
Ber								
Construction d'un petit camp de priorité 1 de 200 hommes (infrastructures horizontales et défense des périmètres)	Contrat commercial	3 388 926,67	—	—	3 388 926,67	100,0	28 février 2016	
Anefis								
Construction d'un petit camp de priorité 1 de 200 hommes (infrastructures horizontales et défense des périmètres)	Contrat commercial	3 960 000,00	—	—	3 960 000,00	—	Projet annulé	
Goundam								
Construction d'un petit camp de priorité 1 de 400 hommes infrastructures horizontales et défense des périmètres)	Contrat commercial	3 388 926,67	420 000,00	—	3 808 926,67	100,0	28 février 2016	
Léré								
Construction d'un petit camp de priorité 1 de 600 hommes (infrastructures horizontales et défense des périmètres)	Contrat commercial	3 388 926,67	530 000,00	—	3 918 926,67	90,0	31 mars 2016	
Gossi								
Construction d'un petit camp de priorité 1 de 200 hommes (infrastructures horizontales et défense des périmètres)	Contrat commercial	3 600 000,00	311 000,00	—	3 911 000,00	100,0	28 février 2016	

Description des biens et services	Responsabilité	Budget approuvé (dollars É.-U.)		Projet de budget (dollars É.-U.)		Total (dollars É.-U.)	Avancement des travaux (pourcentage)	Date d'achèvement
		2014/2015	2015/2016	2016/17				
Douentza								
Construction d'un petit camp de priorité 1 de 600 hommes (infrastructures horizontales et défense des périmètres)	Contrat commercial	4 920 000,00	530 000,00	—	5 450 000,00	100,0	28 février 2016	
Ansongo – (petit camp de priorité 1 de 600 hommes)		—	—	—	—	—		
Installation de toilettes	Anefis, Ber, Goundam et Léré	—	—	800 000,00	800 000,00	—		
Diabaly								
Construction d'un petit camp de priorité 1 de 150 hommes (infrastructures horizontales et défense des périmètres et travaux auxiliaires)	Contrat commercial	—	—	4 200 000,00	4 200 000,00	10,0	31 août 2016	
Construction et entretien de 5 camps (Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets)	Abeibara, Almoustarat, Bourem, Gourma-Rharous et Tin-Essako	—	30 000 000,00	—	30 000 000,00	—	Projet annulé	
Total		129 136 941,85	56 641 000,00	16 600 000,00	201 377 949,85	—		

Annexe II

**Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies
pour la stabilisation au Mali : récapitulatif des modifications
du tableau d'effectifs proposées pour l'exercice
allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017**

Composante/ Unité administrative	Catégorie	Nombre de postes ou d'emplois	Classe	Titre ou fonction	Lieu d'affectation	Modification	Origine ou destination du transfert ou type de transformation
Direction exécutive et administration							
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général/Cellule de coordination stratégique	Personnel recruté sur le plan international	+1	P-3	Fonctionnaire d'administration	Bamako	Transfert de poste	Chef d'état-major
		+1	PG			Création de poste	
		+2					
Bureau du chef d'état- major	Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international	+1	VNU	Spécialiste de la gestion de l'information	Bamako	Création de poste	
	Personnel recruté sur le plan international	-1	P-2	Fonctionnaire du protocole	Bamako	Réaffectation	Droits de l'homme
	Personnel recruté sur le plan international	-1	P-3	Fonctionnaire d'administration	Bamako	Transfert de poste	Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général/Cellule de coordination stratégique
		-1					
Bureau de la communication et de l'information	Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international	+1	VNU	Fonctionnaire de l'information (communication)	Bamako	Création de poste	
	Personnel recruté sur le plan national	+1	GN	Technicien spécialiste de la radiodiffusion	Bamako	Création de poste	
	Personnel recruté sur le plan national	+2	AN	Fonctionnaire de l'information	Mopti	Création de poste	

<i>Composante/ Unité administrative</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Lieu d'affectation</i>	<i>Modification</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
	Personnel recruté sur le plan international	+1	SM-AC	Technicien de studio	Bamako	Réaffectation	Origine : Bureau de la communication et de l'information – Cadreur
	Personnel recruté sur le plan national	+1	GN	Technicien spécialiste de la radiodiffusion	Bamako	Réaffectation	Origine : Bureau de la communication et de l'information – Assistant site Web
	Personnel recruté sur le plan national	+7	GN	Assistant de production d'émissions radiophoniques	Bamako, Gao, Kidal et Tombouctou	Réaffectation	Origine : Assistant à l'information
	Personnel recruté sur le plan national	+10	GN	Assistant de production d'émissions radiophoniques	Bamako, Gao, Kidal et Tombouctou	Réaffectation	Origine : Assistant multilingue
	Personnel recruté sur le plan international	+1	P-4	Fonctionnaire de l'information	Gao	Transfert de poste	Origine : Bamako
	Personnel recruté sur le plan international	+1	P-3	Fonctionnaire de l'information	Tombouctou	Transfert de poste	Origine : Bamako
	Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international	+1	VNU	Réalisateur radio	Gao	Transfert de poste	Origine : Fonctionnaire de l'information à Bamako
	Personnel recruté sur le plan international	-1	SM-AC	Cadreur	Bamako	Réaffectation	
	Personnel recruté sur le plan national	-1	G	Assistant site Web	Bamako	Réaffectation	Destination : Radiodiffusion
	Personnel recruté sur le plan national	-7	GN	Assistant Bureau de la communication et de l'information	Bamako, Gao, Kidal et Tombouctou	Réaffectation	Destination : Production d'émissions radiophoniques
	Personnel recruté sur le plan national	-10	GN	Assistant multilingue	Bamako, Gao, Kidal et Tombouctou	Réaffectation	Destination : Production d'émissions radiophoniques
	Personnel recruté sur le plan international	-1	P-4	Fonctionnaire de l'information	Bamako	Transfert de poste	Destination : Gao
	Personnel recruté sur le plan international	-1	P-3	Fonctionnaire de l'information	Bamako	Transfert de poste	Destination : Tombouctou

<i>Composante/ Unité administrative</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Lieu d'affectation</i>	<i>Modification</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
	Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international	-1	VNU	Fonctionnaire de l'information Bureau de la communication et de l'information	Bamako	Transfert de poste	Destination : Réalisateur radio
+4							
Chefs des bureaux locaux/extérieurs	Personnel recruté sur le plan international	+1	D-1	Chef du bureau	Mopti	Reclassement	
		-1	P-5	Chef du bureau	Mopti	Reclassement	
-							
Composante 1 : réconciliation politique et gouvernance démocratique							
Section des affaires électorales	Personnel recruté sur le plan national	+1	AN	Spécialiste des affaires électorales	Bamako	Création de poste	
	Personnel recruté sur le plan national	+1	GN	Assistant administratif/ réforme électorale	Bamako	Création de poste	
+2							
Composante 2 : stabilisation de la sécurité, contrôle et supervision des accords de cessez-le-feu et protection des civils dans le nord du Mali							
Section chargée de la réforme du secteur de la sécurité et des activités de désarmement, démobilisation et réintégration		+2	PG			Création de poste	
	Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international	+2	VNU	Spécialiste de la réforme du secteur de la sécurité	Gao et Kidal	Création de poste	
	Personnel recruté sur le plan national	+2	AN	Spécialiste de la réforme du secteur de la sécurité	Gao et Kidal	Création de poste	
	Personnel recruté sur le plan international	+1	P-3	Coordonnateur	Bamako	Création de poste	
+7							

Composante/ Unité administrative	Catégorie	Nombre de postes ou d'emplois	Classe	Titre ou fonction	Lieu d'affectation	Modification	Origine ou destination du transfert ou type de transformation
Division des affaires civiles	Personnel recruté sur le plan national	+6	GN	Assistant chargé de la liaison avec la population locale	Gao, Kidal, Mopti et Tombouctou	Création de poste	
		+6					
Bureau du commandant de la force	Personnel recruté sur le plan national	-5	GN	Assistant multilingue	Bamako	Réaffectation	Destination : Section du contrôle des mouvements
		-5					
Bureau du Chef de la Police des Nations Unies	Personnel recruté sur le plan national	-1	GN	Assistant multilingue	Bamako	Réaffectation	Destination : Section du contrôle des mouvements
		-1					
Composante 3 : promotion et protection des droits de l'homme et de la justice							
Division des droits de l'homme	Personnel recruté sur le plan national	+1	AN	Spécialiste des droits de l'homme	Bamako	Création de poste	
	Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international	+2	VNU	Vérificateur d'antécédents	Bamako	Création de poste	
	Personnel recruté sur le plan international	+1	P-2	Spécialiste des droits de l'homme (adjoint de 1 ^{re} classe)	Bamako	Réaffectation	Origine : Bureau du chef d'état-major
		+4					
Composante 4 : relèvement rapide dans le nord du Mali							
Bureau de la stabilisation et du relèvement rapide	Personnel recruté sur le plan international	-1	P-3	Coordonnateur		Suppression de poste	
	Personnel recruté sur le plan national	+4	GN	Assistant (projets)	Gao, Kidal, Mopti et Tombouctou	Création de poste	
		+3					

Composante/ Unité administrative	Catégorie	Nombre de postes ou d'emplois	Classe	Titre ou fonction	Lieu d'affectation	Modification	Origine ou destination du transfert ou type de transformation
Section des affaires judiciaires et pénitentiaires	Personnel recruté sur le plan international	+1	P-4	Spécialiste des affaires judiciaires	Bamako	Création de poste	
		+3	PG			Création de poste	
		+4					
Composante 5 : appui							
Groupe de la sécurité aérienne	Personnel recruté sur le plan national	-2	GN	Assistant(sécurité aérienne)	Gao et Tombouctou	Suppression de poste	
	Personnel recruté sur le plan international	-1	SM-6	Spécialiste de la sécurité aérienne	Gao	Transfert de poste	
	Personnel recruté sur le plan international	+1	SM-6	Spécialiste de la sécurité aérienne	Kidal	Transfert de poste	
		-2					
Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission							
Groupe des dossiers et des archives	Personnel recruté sur le plan international	+1	P-3	Chef du Groupe des dossiers et des archives	Bamako	Réaffectation	Origine : Gestion des marchés
	Personnel recruté sur le plan international	+1	SM-5	Assistant (gestion de l'information)	Bamako	Réaffectation	Origine : Gestion des marchés
	Personnel recruté sur le plan national	+1	GN	Assistant (gestion de l'information)	Bamako	Réaffectation	Origine : Gestion des marchés
		+3					
Groupe de la gestion des marchés	Personnel recruté sur le plan international	-1	P-3	Chef du Groupe des dossiers et des archives	Bamako	Réaffectation	Destination : Dossiers et archives
	Personnel recruté sur le plan international	-1	SM-5	Assistant (gestion de l'information)	Bamako	Réaffectation	Destination : Dossiers et archives
	Personnel recruté sur le plan national	-1	GN	Assistant (gestion de l'information)	Bamako	Réaffectation	Destination : Dossiers et archives
		-3					

<i>Composante/ Unité administrative</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Lieu d'affectation</i>	<i>Modification</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Section des ressources humaines	Personnel recruté sur le plan international	-2	P-3	Spécialiste des ressources humaines	Abidjan	Suppression de poste	
	Personnel recruté sur le plan international	-2	SM-AC	Assistant (ressources humaines)	Abidjan	Suppression de poste	
	Personnel recruté sur le plan national	-1	AN	Spécialiste des ressources humaines	Abidjan	Suppression de poste	
	Personnel recruté sur le plan national	-8	GN	Assistant (ressources humaines)	Abidjan	Suppression de poste	
	Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international	-1	VNU	Assistant (ressources humaines)	Abidjan	Suppression de poste	
		-14					
Section de la gestion du matériel	Personnel recruté sur le plan international	-1	SM-6	Spécialiste de la gestion du matériel	Bamako	Transfert de poste	
	Personnel recruté sur le plan international	+1	SM-6	Spécialiste de la gestion du matériel	Gao	Transfert de poste	
		—					
Section du budget et des finances	Personnel recruté sur le plan international	-4	P-3	Fonctionnaire des finances	Abidjan	Suppression de poste	
	Personnel recruté sur le plan international	-1	SM-6	Fonctionnaire des finances	Abidjan	Suppression de poste	
	Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international	-1	VNU	Fonctionnaire des finances	Abidjan	Suppression de poste	
	Personnel recruté sur le plan international	-9	SM-AC	Assistant (finances)	Abidjan	Suppression de poste	

<i>Composante/ Unité administrative</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Lieu d'affectation</i>	<i>Modification</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
	Personnel recruté sur le plan national	-13	GN	Assistant (finances)	Abidjan	Suppression de poste	
-28							
Section de l'appui conjoint à la Mission	Personnel recruté sur le plan international	+1	SM-6	Logisticien	Tombouctou	Réaffectation	Origine : Sécurité
	Personnel recruté sur le plan international	-1	SM-AC	Assistant (logistique)	Tombouctou	Transfert de poste	Destination : Menaka
	Personnel recruté sur le plan international	+1	SM- AC	Assistant (logistique)	Menaka	Transfert de poste	Destination : Tombouctou
+1							
Section du génie	Personnel recruté sur le plan international	-1	SM-5	Assistant (génie)	Bamako	Réaffectation	
	Personnel recruté sur le plan international	+1	SM-5	Assistant administratif	Bamako	Réaffectation	
	Personnel recruté sur le plan international	-1	SM-5	Assistant (génie)	Bamako	Transfert de poste	
	Personnel recruté sur le plan international	+1	SM-5	Ingénieur (eau et assainissement)	Menaka	Transfert de poste	
-							
Section médicale et Groupe du soutien psychosocial et de la qualité de vie	Personnel recruté sur le plan national	+4	AN	Médecin	Gao, Mopti, Kidal et Tombouctou	Création de poste	
	Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international	+3	VNU	Médecin	Gao, Mopti et Tombouctou	Création de poste	
	Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international	+2	VNU	Infirmier	Mopti et Tombouctou	Création de poste	
	Personnel recruté sur le plan national	+6	GN	Infirmier	Gao, Kidal et Tombouctou (2 chacun)	Création de poste	
	Personnel recruté sur le plan national	+1	GN	Infirmier	Mopti	Création de poste	

<i>Composante/ Unité administrative</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Lieu d'affectation</i>	<i>Modification</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
	Personnel recruté sur le plan national	+4	GN	Conducteur ambulancier	Gao, Mopti, Kidal et Tombouctou	Création de poste	
	Personnel recruté sur le plan national	+1	GN	Technicien de laboratoire	Mopti	Création de poste	
	Personnel recruté sur le plan national	+3	AN	Spécialiste des questions de qualité de vie	Gao, Kidal et Mopti	Création de poste	
	Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international	+1	VNU	Conseiller du personnel	Gao	Création de poste	
	Personnel recruté sur le plan international	+1	P-3	Médecin	Gao	Transfert de poste	
	Personnel recruté sur le plan international	+1	P-3	Médecin	Mopti	Transfert de poste	
	Personnel recruté sur le plan international	-2	P-3	Médecin	Bamako	Transfert de poste	
	Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international	+1	VNU	Médecin	Gao	Transfert de poste	
	Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international	+1	VNU	Médecin	Kidal	Transfert de poste	
	Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international	-2	VNU	Médecin	Bamako	Transfert de poste	
	Personnel recruté sur le plan national	-1	GN	Infirmier	Bamako	Transfert de poste	
	Personnel recruté sur le plan national	+1	GN	Infirmier	Mopti	Transfert de poste	
		+25					
Section du contrôle des mouvements	Personnel recruté sur le plan national	+6	GN	Chauffeur de véhicules lourds	Gao	Réaffectation	Origine : Commandement de la force (5) et Bureau du Chef de la Police des Nations Unies (1)

<i>Composante/ Unité administrative</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Lieu d'affectation</i>	<i>Modification</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
	Personnel recruté sur le plan national	-7	GN	Chauffeur de véhicules lourds	Bamako	Transfert de poste	
	Personnel recruté sur le plan national	+7	GN	Chauffeur de véhicules lourds	Gao	Transfert de poste	
	Personnel recruté sur le plan national	-1	GN	Chef d'équipe des chauffeurs de véhicules lourds	Bamako	Transfert de poste	
	Personnel recruté sur le plan national	+1	GN	Chef d'équipe des chauffeurs de véhicules lourds	Gao	Transfert de poste	
	Personnel recruté sur le plan international	-1	SM-6	Fonctionnaire de l'organisation des mouvements et transports	Bamako	Transfert de poste	
	Personnel recruté sur le plan international	+1	SM-6	Fonctionnaire de l'organisation des mouvements et transports	Gao	Transfert de poste	
	Personnel recruté sur le plan international	-1	SM-6	Fonctionnaire du budget	Bamako	Réaffectation	
	Personnel recruté sur le plan international	+1	SM-6	Fonctionnaire d'administration	Bamako	Réaffectation	
	Personnel recruté sur le plan international	-1	SM-5	Assistant (contrôle des mouvements et transports)	Bamako	Transfert de poste	
	Personnel recruté sur le plan international	+1	SM-5	Assistant (contrôle des mouvements et transports)	Gao	Transfert de poste	
		+6					
Section des communications et de l'informatique	Personnel recruté sur le plan international	-1	SM-7	Informaticien	Brindisi	Transfert de poste	
	Personnel recruté sur le plan international	+1	SM-7	Informaticien	Bamako	Transfert de poste	

<i>Composante/ Unité administrative</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Lieu d'affectation</i>	<i>Modification</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
	Personnel recruté sur le plan international	-1	SM-5	Assistant aux systèmes d'information	Kidal	Transfert de poste	
	Personnel recruté sur le plan international	+1	SM-5	Assistant aux systèmes d'information	Bamako	Transfert de poste	
	Personnel recruté sur le plan international	-1	SM-6	Informaticien	Bamako	Transfert de poste	
	Personnel recruté sur le plan international	+1	SM-6	Informaticien	Gao	Transfert de poste	
	Personnel recruté sur le plan international	-1	SM-6	Informaticien	Bamako	Transfert de poste	
	Personnel recruté sur le plan international	+1	SM-6	Informaticien	Kidal	Transfert de poste	
	Personnel recruté sur le plan international	-1	SM-6	Informaticien	Bamako	Transfert de poste	
	Personnel recruté sur le plan international	+1	SM-6	Informaticien	Tombouctou	Transfert de poste	
	Personnel recruté sur le plan international	-1	SM-7	Informaticien	Bamako	Transfert de poste	
	Personnel recruté sur le plan international	+1	SM-7	Informaticien	Mopti	Transfert de poste	
	Personnel recruté sur le plan national	-1	PN	Assistant aux télécommunications	Brindisi	Transfert de poste	
	Personnel recruté sur le plan national	+1	PN	Assistant aux télécommunications	Bamako	Transfert de poste	
	Personnel recruté sur le plan national	-1	PN	Assistant aux communications	Mopti	Transfert de poste	
	Personnel recruté sur le plan national	+1	PN	Assistant aux télécommunications	Bamako	Transfert de poste	
	Personnel recruté sur le plan national	-1	PN	Assistant aux systèmes d'information	Mopti	Transfert de poste	
	Personnel recruté sur le plan national	+1	PN	Assistant aux systèmes d'information	Gao	Transfert de poste	

<i>Composante/ Unité administrative</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Lieu d'affectation</i>	<i>Modification</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
	Personnel recruté sur le plan national	-1	PN	Assistant aux télécommunications	Kidal	Transfert de poste	
	Personnel recruté sur le plan national	+1	PN	Assistant aux télécommunications	Gao	Transfert de poste	
	Personnel recruté sur le plan national	-1	PN	Assistant aux systèmes d'information	Gao	Transfert de poste	
	Personnel recruté sur le plan national	+1	PN	Assistant aux systèmes d'information	Kidal	Transfert de poste	
—							
Section des transports	Personnel recruté sur le plan international	+1	SM-6	Fonctionnaire chargé des transports	Tombouctou	Transfert de poste	Origine : Mopti
	Personnel recruté sur le plan international	-1	SM-6	Fonctionnaire chargé des transports	Mopti	Transfert de poste	Destination : Tombouctou
—							
Section de l'aviation	Personnel recruté sur le plan international	-1	SM-6	Fonctionnaire chargé des opérations aériennes	Mopti	Transfert de poste	
	Personnel recruté sur le plan international	+1	SM-6	Fonctionnaire chargé des opérations aériennes	Kidal	Transfert de poste	
	Personnel recruté sur le plan international	-1	SM-6	Fonctionnaire chargé des opérations aériennes	Tessalit	Transfert de poste	
	Personnel recruté sur le plan international	+1	SM-6	Fonctionnaire chargé des opérations aériennes	Kidal	Transfert de poste	
	Personnel recruté sur le plan national	-1	GN	Chauffeur (aérodrome)	Tombouctou	Transfert de poste	

<i>Composante/ Unité administrative</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Lieu d'affectation</i>	<i>Modification</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
	Personnel recruté sur le plan national	+1	GN	Chauffeur (aérodrome)	Bamako	Transfert de poste	
	Personnel recruté sur le plan national	-1	GN	Assistant aux opérations aériennes	Mopti	Transfert de poste	
	Personnel recruté sur le plan national	+1	GN	Assistant aux opérations aériennes	Bamako	Transfert de poste	
	Personnel recruté sur le plan international	-1	SM-6	Fonctionnaire du budget	Bamako	Réaffectation	
	Personnel recruté sur le plan international	+1	SM-6	Fonctionnaire chargé des opérations aériennes	Bamako	Réaffectation	
	Personnel recruté sur le plan national	-1	GN	Assistant aux opérations aériennes	Bamako	Réaffectation	
	Personnel recruté sur le plan national	+1	GN	Assistant administratif	Bamako	Réaffectation	
		-					
Section de la sécurité et de la sûreté	Personnel recruté sur le plan international	+6	SM-AC	Spécialiste de la protection	Bamako	Création de poste	
	Personnel recruté sur le plan international	-1	SM-AC	Agent de sécurité	Tombouctou	Réaffectation	Destination : Centre des opérations logistiques conjointes
		+5					
Total							
Total partiel	Personnel recruté sur le plan international	-11					
Total partiel	Personnel recruté sur le plan national	+13					
Total partiel	Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international	+10					

<i>Composante/ Unité administrative</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Lieu d'affectation</i>	<i>Modification</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Total partiel	Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	–					
		+12					

Abréviations : AC = Autres classes; AN = administrateur recruté sur le plan national; GN = agent des services généraux recrutés sur le plan national;
PG = personnel fourni par les gouvernements; PN = personnel recruté sur le plan national; SM = Service mobile; VNU = Volontaires des Nations Unies.

^a Sauf indication contraire, il s'agit de mouvements de postes/emplois de temporaire au sein d'une même composante ou unité administrative.